

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1359

3 juin 2008

### SOMMAIRE

6543 Luxembourg S.A. ....	65209	L.C.C., Luxemburg Catering Company S.à r.l. ....	65188
A. Jacob S. à r.l. ....	65192	Les Malines S.à r.l. ....	65208
Alfamasi Group S.A. ....	65210	Les Marguillers ....	65224
Alifrost S.A. ....	65201	Maiora S.A. ....	65210
Alov S.à r.l. ....	65220	Malvern S.A. ....	65188
Arte & Livro S.à r.l. ....	65210	Mangrove II S.C.A. SICAR ....	65218
Arwen S.A. ....	65215	MJH SA ....	65224
Bautrafix S.à.r.l. ....	65192	Patron Hansa S.à r.l. ....	65212
Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	65221	Pereira Constructions - Façades S.à.r.l. ..	65208
Breakers Finance S.A. ....	65191	Pirson Contractors S.A. ....	65207
Cape Cod Fashion + Inside Living S. à r.l. ....	65231	Pirson Contractors S.A. ....	65206
CI-ERRE LUX S.A. ....	65187	Pompes Funèbres PAUL BRANDENBURGER S.à.r.l. ....	65192
Didogra s.a. ....	65210	Prairie Management S.A. ....	65209
Dolce S.à r.l. ....	65224	Private Equity Global Select IV, Sicar S.C.A. ....	65215
Dynamic First S.A. ....	65220	ProLogis Belgium IV S.à r.l. ....	65186
Dynamic First S.A. ....	65215	ProLogis Belgium VI S.à r.l. ....	65186
ELKOM-Lux Elektro- und Kommunikationstechnik S.à r.l. ....	65206	ProLogis Belgium V S.à r.l. ....	65187
EPIC Euro Property 3 S.à.r.l. ....	65223	ProLogis Czech Republic XXI S.à r.l. ....	65186
ESTRO ARMONICO, association sans but lucratif ....	65210	Ralphy Luxembourg S.à r.l. ....	65193
Eurochroma Holdings S.A. ....	65189	Redline Capital Partners ....	65226
European Value Partners Advisors ....	65227	Reigate Square Holdings S.à r.l. ....	65196
Façolux ....	65196	Residia Immobilier S.à r.l. ....	65195
Futuristic Brands S.A. ....	65207	Residia Immobilier S.à r.l. ....	65201
Hitecline Sàrl ....	65196	Rico PIK Sàrl ....	65215
Hiva OA S.A. ....	65206	RWZ Lux GmbH ....	65188
Hiva OA S.A. ....	65207	Service Informatique ....	65208
Hospitality Invest S.à r.l. ....	65186	Telluride S.A. ....	65208
HVB Banque Luxembourg Société Anonyme ....	65201	ThermoCool S. à r.l. ....	65189
Île de Beauté S. à r.l. ....	65189	T. International S.A. ....	65230
International Success S.A. ....	65192	Tishman Speyer French Venture V S.à r.l. ....	65227
J.E.J. Eco-Logic S.A. ....	65187	Tosinvest International S.A. ....	65230
K Invest S.A. ....	65201	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l. ....	65209
		Union Financière Immobilière Luxembourgeoise ....	65229

**ProLogis Belgium VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.410.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Peter Cassells  
Gérant

Référence de publication: 2008062116/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09121. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**ProLogis Czech Republic XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.586.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Peter Cassells  
Gérant

Référence de publication: 2008062151/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09228. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008062529/242/13.

(080070148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**ProLogis Belgium IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.911.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Avril 2008.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représente par Peter Cassells  
Gérant

Référence de publication: 2008062268/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09115. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**ProLogis Belgium V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.409.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Avril 2008.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Peter Cassells  
Gérant

Référence de publication: 2008062343/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09118. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**J.E.J. Eco-Logic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.161.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 avril 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2008.  
Francis KESSELER  
Notaire

Référence de publication: 2008062525/219/13.

(080069821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 61.674.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CI-ERRE LUX S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008062583/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02770. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

---

**L.C.C., Luxemburg Catering Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 63.351.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

*Pour L.C.C. LUXEMBURG CATERING COMPANY SARL*

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2008063221/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01263. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080070570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**RWZ Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 44.551.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

*Pour RWZ LUX GmbH*

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2008063215/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01278. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080070558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Malvern S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 avril 2008 que:

- La démission des deux administrateurs suivants a été acceptée:

\* Maître Lydie LORANG demeurant 3, rue de la Chapelle L-2017 Luxembourg;

\* Maître Marianne GOEBEL demeurant 3, rue de la Chapelle L-2017 Luxembourg.

- Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société:

\* Monsieur Gérald CALAME demeurant professionnellement c/o Cofis Compagnie Fiduciaire SA, Cours des Bastions 4, CH-1205 Genève Suisse;

\* Madame Maggy KOHL-BIRGET demeurant professionnellement 3, rue du fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg.

- Le mandat des administrateurs de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008063590/317/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01425. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080070743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**ThermoCool S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.  
R.C.S. Luxembourg B 115.933.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

Pour *THERMOCOOL SARL*  
Fiduciaire Roger Linster  
Viviane Roman

Référence de publication: 2008063212/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Île de Beauté S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 114.105.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

Pour *ILE DE BEAUTE SARL*  
Fiduciaire Roger Linster  
Viviane Roman

Référence de publication: 2008063210/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Eurochroma Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 49.089.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Danielle SCHROEDER, company director, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Eurochroma Holdings S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 49089,

pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company dated March 28, 2008.

A copy of the said resolutions, initialled *in varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on October 25, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 58 of February 6, 1995. The Articles of Incorporation have been last amended on December 16, 2004, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 527 of June 2, 2005.

2) The subscribed share capital of the Company is currently set at EUR 388,000 (three hundred and eighty-eight thousand euros) represented by 48,500 (forty-eight thousand five hundred) shares with a par value of EUR 8.- (eight euros) each.

3) Pursuant to article 3 of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital, including the issued share capital of the Company is currently set at EUR 1,908,000.- (one million nine hundred and eight thousand

euros) consisting of 238,500 (two hundred and thirty-eight thousand five hundred) shares with a par value of EUR 8.- (eight euros) per share.

4) By resolutions adopted on March 28, 2008, the board of directors decided to increase the subscribed share capital of the Company by EUR 196,000 (one hundred and ninety-six thousand euros) in order to raise it from EUR 388,000.- (three hundred and eighty-eight thousand euros) up to EUR 584,000.- (five hundred and eighty-four thousand euros) through the issuance of 24,500 (twenty-four thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 8.- (eight euros) per share, such new shares to be fully paid up in cash.

In accordance with article 3 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors of the Company decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe the new shares.

The 24,500 (twenty-four thousand five hundred) new shares have been entirely subscribed according to the list of subscribers attached hereto and have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 196,000 (one hundred and ninety-six thousand euros) has been put at the disposal of the Company.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of the share capital, the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

"The share capital is fixed at EUR 584,000.- (five hundred and eighty-four thousand euros) divided into 73,000 (seventy-three thousand) shares of EUR 8.- (eight euros) each. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form. The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares. Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares. The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 1,908,000.- (one million nine hundred and eight thousand euros) by the creation and the issue of additional shares of a par value of EUR 8.- (eight euros) each."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the German text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahr zweitausendundacht, den elften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

#### **IST ERSCIENEN:**

Frau Danielle SCHROEDER, company director, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

handelnd als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates von Eurochroma Holdings S.A., einer société anonyme nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 21, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 49089,

gemäß Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 28. März 2008.

Der oben genannte Beschluss wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, in ihrer oben genannten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 25. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 58 vom 6. Februar 1995. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert am 16. Dezember 2004 gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 527 vom 2. Juni 2005.

2) Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt gegenwärtig EUR 388,000.- (dreihundertachtundachtzigtausend Euro) aufgeteilt in 48,500 (achtundvierzigtausendfünfhundert) Aktien mit einem Nennwert von EUR 8.- (acht Euro) pro Aktie.

3) Laut Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft beträgt das genehmigte Aktienkapital, einschließlich des ausgegebenen Aktienkapitals der Gesellschaft, EUR 1,908,000.- (eine Million neunhundertachttausend Euro) aufgeteilt in 238,500 (zweihundertachtunddreissigtausendfünfhundert) Aktien mit einem Nennwert von EUR 8.- (acht Euro) pro Aktie.

4) Mittels des am 28. März 2008 gefassten Beschlusses hat der Verwaltungsrat entschieden, das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft um EUR 196.000.- (einhundertsechszundneunzigtausend euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 388.000.- (dreihundertachtundachtzigtausend Euro) auf EUR 584.000.- (fünfhundertvierundachtzigtausend Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von 24.500 (vierundzwanzigttausend fünfhundert (24,500) Aktien mit einem Nennwert von EUR 8.- (acht Euro) pro Aktie, welche vollständig in bar einzuzahlen sind.

In Übereinstimmung mit Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft entschieden, das Vorrecht der bestehenden Aktionäre zur Zeichnung der neuen Aktien aufzuheben.

Die 24,500.- neuen Aktien wurden vollständig gezeichnet gemäss beigefügter Liste der Zeichner, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt und wurden voll in bar eingezahlt, sodass der Betrag von EUR 196.000.- (einhundertsechszundneunzigtausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung gestellt wurde.

Der Nachweis über die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien wurde dem unterzeichneten Notar erbracht und von diesem ausdrücklich festgestellt.

Auf Grund dieser Erhöhung des Aktienkapitals wird der erste Absatz von Artikel 3 der Gesellschaftssatzung geändert und lautet von nun an wie folgt:

"Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 584.000.- (fünfhundertvierundachtzigtausend Euro) eingeteilt in 73,000 (dreiundsiebzigtausend) Aktien zu je EUR 8.- (acht Euro). Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt. An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre. Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien. Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf EUR 1.908.000.- (eine Million neunhundertachttausend Euro) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert EUR 8.- (acht Euro) beträgt.

#### Kosten

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, die der Gesellschaft anlässlich gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden auf ungefähr EUR 3.000,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen Text und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. SCHROEDER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, Relation: LAC/2008/15436. — Reçu neuf cent quatre-vingt euros (0,50% = 980,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 9. Mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008063301/242/119.

(080070878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

#### **Breakers Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.364.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008063203/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02926. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**A. Jacob S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.  
R.C.S. Luxembourg B 108.517.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

Pour A. JACOB SARL  
Fiduciaire Roger Linster  
Viviane Roman

Référence de publication: 2008063214/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Bautrafix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1A, rue du Viaduc.  
R.C.S. Luxembourg B 93.381.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

Pour BAUTRAFIX SARL  
Fiduciaire Roger Linster  
Viviane Roman

Référence de publication: 2008063208/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Pompes Funèbres PAUL BRANDENBURGER S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue Saint Vincent.  
R.C.S. Luxembourg B 63.137.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

Pour Pompes Funèbres Paul Brandenburger SARL  
Fiduciaire Roger Linster  
Viviane Roman

Référence de publication: 2008063217/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**International Success S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.878.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:



Access International Advisors Ltd., une société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Suite 61, Grosvenor Close Shirley Street, PO Box N7521, Nassau, Bahamas, ici dûment représentée par son Directeur Monsieur John O'Donnell et lui-même représenté par Mademoiselle Carole CAHEN, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 2 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme «International Success S.A.», établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.878, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 308 du 5 mai 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial, Série C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 165 daté du 10 février 2004.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (24,80 EUR) chacune.

Que Access International Advisors Ltd., représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Cahen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, LAC/2008/17028. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008063336/5770/47.

(080070793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Ralphy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 84.866.

In the year two thousand and eight, on the seventh of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

Mrs Laurence DE CONINCK, Press Officer, born on September 20, 1971 in Le Havre, France, residing at St Francois, Cap Malheureux, Ile Maurice,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

by virtue of a proxy given on April 4, 2008.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That the 'société à responsabilité limitée' "RALPHY LUXEMBOURG S. à r. l", a private limited liability company, was incorporated under the form of a "société anonyme" and under the denomination of RALPHY LUXEMBOURG S.A.

pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on November 26, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 489 of March 28, 2002 (the Company).

The company has changed its form to a "société à responsabilité limitée", pursuant to a deed of the undersigned notary on January 18, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the share capital of the Company amounts to fifty thousand euro (50,000.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the Registered Office from Luxembourg to Mauritius Islands and adoption of the Mauritius Islands citizenship by the company.

2. Adoption of the closing accounts as at January 31, 2008.

3. Adoption of Mauritius Islands "Articles of Incorporation" and nomination of the Resident Agent of the company.

4. Miscellaneous.

With respect to the foregoing, the Sole Partner took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the Registered Office of the company from L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, to 6th Floor, Nirmal House, 22, Sir William Newton Street, Port Louis, Republic of Mauritius, and to adopt the citizenship of Mauritius Islands, according to the laws of the Republic of Mauritius.

*Second resolution*

The sole shareholder adopts the closing accounts as at January 31, 2008.

*Third resolution*

The meeting decides that all company documents until the date of transfer of the Registered Office to Mauritius will be transferred to the Registered Office in Mauritius.

*Fourth resolution*

The meeting decides that new Articles of Incorporation shall be adopted, as required under the laws of the Republic of Mauritius.

The meeting authorizes the new Resident Agent of the company in Mauritius, Moore Stephens (Mauritius), established in 6th Floor, Nirmal House, 22, Sir William Newton Street, Port Louis, Republic of Mauritius, to protocolize this minute before a Public Notary in Mauritius and file the corresponding document at the Public Registry.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Madame Laurence DE CONINCK, attachée de presse, née le 20 septembre 1971 à Le Havre, France, demeurant à St François, Cap Malheureux, Ile Maurice,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée RALPHY LUXEMBOURG S. à r. l., fut constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 489 du 28 mars 2002 (la Société).

La société a changé sa forme en celle d'une société à responsabilité limitée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social de la Société s'élève à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.
- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social, statutaire et administratif du Luxembourg à l'Île Maurice, et adoption par la société de la nationalité de l'Île de Maurice.
2. Adoption du bilan de clôture au 31 janvier 2008.
3. Adoption des "Articles of Incorporation" de l'Île de Maurice et nomination du "Resident Agent" de la société.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, au 6th Floor, Nirmal House, 22, Sir William Newton Street, Port Louis, République de l'Île de Maurice, et de faire adopter par la société la nationalité de l'Île de Maurice, selon la loi de l'Île de Maurice.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'adopter le bilan de clôture au 31 janvier 2008.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que l'ensemble des documents sociaux jusqu'à la date du transfert du siège seront transférés au siège social de la société à l'Île de Maurice.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide l'adoption de nouveaux "Articles of Incorporation", tel que requis par les lois de la République de l'Île de Maurice.

L'assemblée autorise le "Resident Agent" de la société à l'Île de Maurice, Moore Stephens (Mauritius), établie au 6th Floor, Nirmal House, 22, Sir William Newton Street, Port Louis, République de l'Île de Maurice, à effectuer les démarches nécessaires devant Notaire à l'Île de Maurice ainsi qu'à enregistrer les documents correspondants au Registre Public.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, LAC/2008/14668. — Reçu douze euros Eur 12.-.

*Le Receveur* (signé) Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008063290/5770/110.

(080070787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Residia Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 223, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 122.039.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008063200/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02247. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080070539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Hitecline Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9038 Pommerloch, 19, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 85.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008063199/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 7 mai 2008, réf. DSO-CQ00037. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080070536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Façolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.  
R.C.S. Luxembourg B 109.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008063198/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 7 mai 2008, réf. DSO-CQ00038. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080070534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 78.504.

In the year two thousand eight, on the twenty ninth of February,  
Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "REIGATE SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 78 504, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 26, 2001, n ° 306. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 28, 2008, not yet published.

The meeting is opened at 3 o'clock pm, with Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the thirty million seven hundred and thirty-one thousand three hundred and thirty-two (30,731,332) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Buy back of 8,038,550 (eight million thirty-eight thousand five hundred and fifty) shares of the Company having a par value of 50.- GBP held by RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. in exchange for the transfer to RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. of a 98.6758% interest in Reckitt Benckiser Luxembourg General Partnership ("RBLGP") pur-

suant to the terms of a Deed of Transfer and Amendment dated 29 February 2008 between RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. and the Company.

2. Cancellation of 8,038,550 (eight million thirty-eight thousand five hundred and fifty) shares bought back in accordance with resolution 1.

3. Reduction of the corporate share capital by an amount of 401,927,500.- GBP (four hundred and one million nine hundred and twenty seven thousand five hundred pounds), reduction of the corporate share premium by an amount of 134,300,075.- GBP (one hundred and thirty four million three hundred thousand and seventy five pounds) and reduction of the retained earnings by an amount of 698,240,546.- GBP (six hundred and ninety-eight million two hundred and forty thousand five hundred and forty-six pounds).

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association.

5. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the first of March of each year and terminate on the last day of February of the following year,

6. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on March 1st and ends on the last day of February of each year."

7. Current accounting year that started on February 29th, 2008 ending on February 29th, 2008.

8. Cancellation of the par value of the Company's shares.

9. Conversion of the corporate capital from GBP into USD at a rate of 1.- GBP for 1.96- USD, set conventionally with economic effect as at March 1st, 2008, the present share capital of GBP 1,134,639,100.- (One Billion One Hundred and Thirty Four Million Six Hundred and Thirty Nine Thousand and One Hundred Pounds) being replaced by a share capital of USD 2.223.892.636.- (Two Billion Two Hundred and Twenty Three Million Eight Hundred and Ninety Two Thousand Six Hundred and Thirty Six US Dollars).

10. Decrease the Company's share capital by an amount of USD 636.- (Six Hundred and Thirty Six US Dollars) in order to lower it from its present amount of USD 2,223,892,636.- down to USD 2,223,892,000.- without cancellation of shares and with reimbursement to the shareholders.

11. Re-establishment of a par value in the amount of USD 100.- per share.

12. Subsequent amendment of the Article 6 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 6.** The share capital is set at Two Billion Two Hundred and Twenty Three Million Eight Hundred and Ninety Two Thousand US Dollars (USD 2,223,892,000.-) represented by 22,238,920.- class A shares of a par value of One Hundred US Dollars (USD 100.-) each."

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to buy back 8,038,550 (eight million thirty eight thousand five hundred and fifty) shares of the Company having a par value of 50.- GBP held by RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. in exchange for the transfer to RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. of a 98.6758% interest in Reckitt Benckiser Luxembourg General Partnership ("RBLGP") pursuant to the terms of a Deed of Transfer and Amendment dated 29 February 2008 between RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. and the Company.

*Second resolution*

The meeting decides to cancel 8,038,550 (eight million thirty eight thousand five hundred and fifty) shares bought back in accordance with resolution 1.

*Third resolution*

The meeting decides to reduce the corporate share capital by an amount of 401,927,500.- GBP (four hundred and one million nine hundred and twenty seven thousand five hundred pounds), to reduce the corporate share premium by an amount of 134.300.075.- GBP (one hundred and thirty four million three hundred thousand and seventy five pounds) and to reduce the retained earnings by an amount of 698,240,546.- GBP (six hundred and ninety eight millions two hundred and forty thousand five hundred and forty six pounds).

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at One Billion One Hundred and Thirty Four Million Six Hundred and Thirty Nine Thousand and One Hundred Pounds (GBP 1,134,639,100.-) represented by twenty two millions six hundred ninety two thousand seven hundred eighty two (22,692,782) shares of fifty British pounds (GBP 50.-) each.

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the first of March of each year and terminate on the last day of February of the following year.

*Sixth resolution*

As a result of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on March 1st and ends on the last day of February of each year."

*Seventh resolution*

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on February 29th, 2008 shall end on February 29th, 2008.

*Eighth resolution*

The meeting decides to cancel the par value of the Company's shares.

*Ninth resolution*

The meeting decides to convert the current corporate capital from GBP into USD at a rate of 1.- GBP for 1,96.- USD, set conventionally with economic effect as at March 1st, 2008, the present share capital of GBP 1.134.639.100,- (One Billion One Hundred and Thirty Four Million Six Hundred and Thirty Nine Thousand and One Hundred Pounds) being replaced by a share capital of USD 2.223.892.636,- (Two Billion Two Hundred and Twenty Three Million Eight Hundred and Ninety Two Thousand Six Hundred and Thirty Six US Dollars).

*Tenth resolution*

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of USD 636.- (Six Hundred and Thirty Six US Dollars) in order to lower it from its present amount of USD 2.223.892.636,- down to USD 2.223.892.000,- without cancellation of shares and with reimbursement to the shareholders.

*Eleventh resolution*

The meeting decides to re-establish a par value in the amount of USD 100,- per share.

*Twelfth resolution*

As a result of the foregoing resolutions 9, 10 and 11, the meeting decides to amend the Article 6 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 6.** The share capital is set at Two Billion Two Hundred and Twenty Three Million Eight Hundred and Ninety Two Thousand US Dollars (USD 2,223,892,000.-) represented by 22,238,920.- class A shares of a par value of One Hundred US Dollars (USD 100.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt neuf février

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "REIGATE SQUARE HOLDINGS S.à.r.l", (ci-après «la Société»), établie et ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg no B 78 504, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 26 avril 2001, no 306. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 28 février 2008, non encore publié.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les trente millions sept cent trente et un mille trois cent trente deux (30.731.332) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que

tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de procéder au rachat de 8.038.550 (huit millions trente huit mille cinq cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- GBP de la Société détenues par RB HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. en échange du transfert en faveur de RB HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. de 98,6758% de la part d'intérêt que détient la Société dans Reckitt Benckiser Luxembourg General Partnership, et ce en conformité avec les termes d'un Deed of Transfer and Amendment daté du 29 février 2008 entre RB HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. et la Société.

2. Décision de procéder à l'annulation de 8.038.550 (huit millions trente huit mille cinq cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- GBP rachetées conformément à la résolution no1.

3. Décision de procéder à la réduction du capital social à concurrence d'un montant de 401.927.500,- GBP (quatre cent un millions neuf cent vingt sept mille cinq cents livres anglaises), réduction du montant de la prime d'émission à concurrence de 134.300.075,- GBP (cent trente quatre millions trois cent mille septante cinq livres anglaises) et réduction des bénéfices reportés à concurrence d'un montant de 698.240.546,- GBP (six cent nonante huit millions deux cent quarante mille cinq cent quarante six livres anglaises).

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

5. Modification de l'année sociale en vue de la faire débiter le 1<sup>er</sup> mars de chaque année et se terminer le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

6. Modification subséquente de l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le 1<sup>er</sup> mars et se termine le dernier jour du mois de février de chaque année."

7. Année sociale en cours ayant débuté le 29 février 2008 se terminant le 29 février 2008.

8. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.

9. Conversion du capital social de GBP en USD au taux établi conventionnellement de 1,- GBP pour 1,96 US et ce avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2008, le capital social actuel s'élevant à GBP 1.134.639.100,- (un milliard cent trente quatre millions six cent trente neuf mille cent Livres anglaises) étant remplacé par un capital social de 2.223.892.636,- USD (deux milliards deux cent vingt trois millions huit cent nonante deux mille six cent trente six Dollars US)

10. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 636,- USD (six cent trente six Dollars US) en vue de le réduire de son montant actuel de 2.223.892.636,- USD (deux milliards deux cent vingt trois millions huit cent nonante deux mille six cent trente six Dollars US) au montant de 2.223.892.000,- USD (deux milliards deux cent vingt trois millions huit cent nonante deux mille Dollars US), sans annulation de parts sociales, moyennant un remboursement aux actionnaires.

11. Rétablissement de la valeur nominale des parts sociales au montant de 100,- USD (cent Dollars US) par part sociale.

12. Modification subséquente de l'article 6 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** ""

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de procéder au rachat de 8.038.550 (huit millions trente huit mille cinq cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- GBP de la Société détenues par RB HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. en échange du transfert en faveur de RB HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. de 98,6758% de la part d'intérêt que détient la Société dans Reckitt Benckiser Luxembourg General Partnership, et ce en conformité avec les termes d'un Deed of Transfer and Amendment daté du 29 février 2008 entre RB HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. et la Société.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de procéder à l'annulation de 8.038.550 (huit millions trente huit mille cinq cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- GBP rachetées conformément à la résolution no1.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la réduction du capital social à concurrence d'un montant de 401.927.500,- GBP (quatre cent un millions neuf cent vingt sept mille cinq cents livres anglaises), réduction du montant de la prime d'émission à concurrence de 134.300.075,- GBP (cent trente quatre millions trois cent mille septante cinq livres anglaises) et réduction des bénéfices reportés à concurrence d'un montant de 698.240.546,- GBP (six cent nonante huit millions deux cent quarante mille cinq cent quarante six livres anglaises).

*Quatrième résolution*

En exécution des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à un milliard cent trente quatre millions six cent trente neuf mille cent livres anglaises (GBP 1.134.639.100,-) représenté par vingt deux millions deux cent trente huit mille neuf cent vingt (22.692.782,-) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cinquante Livres anglaises (GBP 50,-) chacune."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale en vue de la faire débiter le 1<sup>er</sup> mars de chaque année et se terminer le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

*Sixième résolution*

En exécution de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le 1<sup>er</sup> mars et se termine le dernier jour du mois de février de chaque année.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide que l'année sociale en cours ayant débuté le 29 février 2008 se terminera le 29 février 2008.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de GBP en USD au taux établi conventionnellement de 1,- GBP pour 1,96 USD et ce avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2008, le capital social actuel s'élevant à 1.134.639.100,- GBP (un milliard cent trente quatre millions six cent trente neuf mille cent Livres anglaises) étant remplacé par un capital social de 2.223.892.636,- USD (deux milliards deux cent vingt trois millions huit cent nonante deux mille six cent trente six Dollars US).

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 636,- USD (six cent trente six Dollars US) en vue de le réduire de son montant actuel de 2.223.892.636,- USD (deux milliards deux cent vingt trois millions huit cent nonante deux mille six cent trente six Dollars US) au montant de 2.223.892.000,- USD (deux milliards deux cent vingt trois millions huit cent nonante deux mille Dollars US), sans annulation de parts sociales, moyennant un remboursement aux actionnaires.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de rétablir la valeur nominale des parts sociales au montant de 100,- USD (cent Dollars US) par part sociale.

*Douzième résolution*

En exécution des résolutions 9, 10 et 11 qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à deux milliards deux cent vingt trois millions huit cent nonante deux mille Dollars US (USD 2.223.892.000,-) représenté par vingt deux millions deux cent trente huit mille neuf cent vingt (22.238.920,-) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mars 2008. Relation: LAC/2008/9480. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008063318/211/242.

(080070646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.



**Residia Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 223, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 122.039.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008063201/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**HVB Banque Luxembourg Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2008.

Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2008063197/202/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06915. - Reçu 118,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**K Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 94.956.

Le bilan arrêté au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

Pour K INVEST S.A.  
Fiduciaire Roger Linster  
Viviane Roman

Référence de publication: 2008063207/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Alifrost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 138.453.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme "HORINVEST S.A.", ayant son siège social à L-5418 Ehnen, 29, an den Aessen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 56.563,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, indépendant, demeurant à L-5418 Ehnen, 29, an den Aessen.

2. Monsieur José Manuel DA SILVA COELHO, délégué commercial, demeurant à L-7247 Helmsange, 21, rue Charles Rausch.

3. Monsieur Osvaldo FERREIRA MOREIRA, directeur commercial, demeurant à P-3780-911 Sangalhos, rua do Comercio, (Portugal).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### I. Nom, durée, objet, siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ALIFROST S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation et la distribution de produits congelés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social - actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions de la Société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la Société. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 30 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

### III. Assemblées générales des actionnaires - décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme "HORINVEST S.A.", prédésignée, cent dix actions, . . . . .	110
2. Monsieur José Manuel DA SILVA COELHO, préqualifié, cent dix actions, . . . . .	110
3. Monsieur Osvaldo FERREIRA MOREIRA, préqualifié, cent dix actions, . . . . .	110
Total: trois cent trente actions, . . . . .	330

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, indépendant, né à Mortagua, (Portugal), le 10 juin 1965, demeurant à L-5418 Ehnen, 29, an den Aessen;

b) Monsieur José Manuel DA SILVA COELHO, délégué commercial, né à Sintra/Sao Martinho, (Portugal), le 13 août 1959, demeurant à L-7247 Helmsange, 21, rue Charles Rausch.

c) Monsieur Osvaldo FERREIRA MOREIRA, directeur commercial, né à Arcos/Anadia, (Portugal), le 10 novembre 1969, demeurant à P-3780-911 Sangalhos, rua do Comercio, (Portugal).

3.- La société anonyme "FINPART", avec siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.961, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4.- Le siège social est établi à L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer, Zone Industrielle Lankelz.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué de Société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RODRIGUES DUARTE - DA SILVA COELHO - FERREIRA MOREIRA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2008. Relation GRE/2008/1956. - Reçu cent soixante-cinq euros (0,5 € 165,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064102/231/227.

(080071499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**Hiva OA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 66.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIVA OA SA  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008063194/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02379. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 77, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 53.660.

Le Bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063121/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

**ELKOM-Lux Elektro- und Kommunikationstechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5506 Remerschen, 124, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 105.078.

Im Jahre zweitausendundacht, am elften April.

Vor dem unterschriebenen Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Herr Alfred LANGENFELD, Kaufmann, geboren am 14. September 1944 in Schmelz, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Goldbacherstrasse, 85.

Der Komparent erklärt, dass er Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ELKOM-LUX ELEKTRO- UND KOMMUNIKATIONSTECHNIK S.à r.l.", mit Sitz in Remerschen, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse LENTZ, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 14. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 295 vom 2. April 2005, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zwei (2) Anteile zu je sechstausendzweihundertfünzig Euro (6.250,- EUR), vollständig eingezahlt, und bisher gehalten von Alfred LANGENFELD, vorbenannt.

Der alleinige Gesellschafter fasst also dann folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Geschäftsführerin Frau Nadine BREUER scheidet zum 31. März 2008 aus und Entlastung wird Ihr erteilt für die Ausübung ihres Mandates.

Zum neuen Geschäftsführer ab dem 1. April 2008 wird ernannt Herr Alfred LANGENFELD, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

*Zweiter Beschluss*

Als dann erklärt vorbenannter Herr Alfred LANGENFELD seine zwei Anteile (2) mit sofortiger Wirkung zum Nominalwert der Anteile an Frau Gabrielle LANGENFELD, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Goldbacherstrasse, 85, abzutreten, welche nun auftritt und dies annimmt. Der Verkaufspreis wurde vor der Versammlung und nicht in Präsenz des Notars ausbezahlt.

Diese Abtretung wird im Namen der Gesellschaft durch den alleinigen Geschäftsführer Herr Alfred LANGENFELD ausdrücklich angenommen.

Infolge der vorerwähnten Ereignisse ist Artikel 6 Absatz 1 der Satzung abgeändert und lautet ab nun wie folgt:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zwei (2) Anteile zu je sechstausendzweihundertfünfzig Euro (6.250,- EUR), welche durch Frau Gabrielle LANGENFELD übernommen werden."

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. LANGENFELD, G. LANGENFELD, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 avril 2008. Relation: REM/2008/505. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 24. April 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008063087/8085/44.

(080065004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Hiva OA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 66.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIVA OA SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008063195/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02382. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 77, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 53.660.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063120/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

---

**Futuristic Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.562.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063084/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09089. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Telluride S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 50.337.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008063202/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02922. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Service Informatique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 17, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 85.838.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063093/8389/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00921. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

---

**Pereira Constructions - Façades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9229 Diekirch, 45, rue de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 124.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEREIRA CONSTRUCTIONS - FACADES S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008063196/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02388. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Les Malines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 24, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 68.569.

Le bilan arrêté au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2008.

Pour LES MALINES SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2008063205/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---



**Praine Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 80.417.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063073/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03252. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.010.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 117.194.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008063021/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02987. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**6543 Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 81.628.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mars 2008 que:

- Monsieur Ernst LÜBKE, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1273 Arzier (Suisse), Monsieur Christian ROCHET, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1260 Nyon (Suisse), 65, route de Boiron, et Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063589/317/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**ESTRO ARMONICO, association sans but lucratif.**

Siège social: L-3279 Bettembourg, 1A, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg F 2.055.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASBL, ayant eu lieu le jeudi, 13 mars 2008, les associés, tous présents, ont décidé à l'unanimité de remplacer la dernière phrase de l'article 17 des Statuts du 13 février 2000 par la phrase suivante:

«L'année sociale de l'association commence le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août de l'année de calendrier suivante.»

Bettembourg, le 21 avril 2008.

Pour l'ASBL  
Luc REDING  
Le Président

Référence de publication: 2008063015/8895/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07084. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Arte & Livro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 20, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 25.625.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063014/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01382. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Alfamasi Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 97.656.

Lettre recommandée avec accusé de réception

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme ALFAMASI GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-2018 LUXEMBOURG, 3, rue des Bains, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro B 97.656

Luxembourg, le 14 février 2008.

Mara GALASSI.

Référence de publication: 2008063013/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

**Didogra s.a., Société Anonyme,**

**(anc. Maiora S.A.).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.677.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAIORA S.A.", avec siège social au 5, rue C.M. Spoo, L- 2546 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 117.677 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 septembre 2006 numéro 1724.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la société et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DIDOGRA s.a."»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de MAIORA S.A. en DIDOGRA s.a.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DIDOGRA s.a.""

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (€ 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Meo, Schneider, Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2008, LAC/2008/7789. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064104/202/58.

(080071273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**Patron Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.591.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Patron Hansa S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102 591, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of August 19, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of November 2, 2004, under number C-1105 (the Company).

There appeared:

Falcon Hansa S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135 365 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 25th, 2008.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Presentation of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on February 15, 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° C-501 of February 28, 2008 (the Merger Proposal) (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 15, 2008 and of the Merger Proposal and (iii) approval of the merger of the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

2. (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) Cancellation of all the shares issued by the Company;

3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from January 1, 2008 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

4. Discharge of the managers of the Company for the exercise of their mandates;

5. Keeping of the books, records, files and other documents of the Company during the legal period at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg; and

6. Empowerment and authorisation of each of Mr. Kevin de Wilde, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

II. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting notes that the board of managers of the Company has presented to it the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder.

The Meeting resolves to (i) acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 15, 2008 and the Merger Proposal and (ii) to approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° C-501 of February 28, 2008.

The Meeting notes that all documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder at least one month before the date of the present Meeting.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves (i) to dissolve the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from January 1, 2008 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to grant all managers of the Company, namely Mr Ricardo Woerth and Mr. Victor Garcia de la Cruz, full discharge for the exercise of their mandates.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept during the legal period at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorise each of Mr. Kevin de Wilde, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

*Statement*

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Patron Hansa S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102 591, constituée le 19 août 2004 par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-1105 du 2 novembre 2004 (la Société).

**A comparu:**

Falcon Hansa S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 365 (l'Associé Unique), ici représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Présentation du projet de fusion par et entre la Société et l'Associé Unique, adopté par le conseil de gérance de la Société le 15 février 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> C-501 du 28 février 2008 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 15 février 2008 et du Projet de Fusion et (iii) approbation de la fusion de la Société et de l'Associé Unique, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à l'Associé Unique tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. (i) Dissolution de la Société sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion; et (ii) Annulation de toutes les parts sociales émises par la Société;

3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

4. Décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

5. Conservation des livres, archives, dossiers et autres documents de la Société durant la période statutaire au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg; et

6. Pouvoir et autorisation à chacun de M. Kevin de Wilde, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

II. Que, après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée note que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le Projet de Fusion, en conformité avec l'article 262 de la Loi et selon lequel la Société sera absorbée par l'Associé Unique.

L'Assemblée décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 15 février 2008 et du Projet de Fusion et d'approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> C-501, du 28 février 2008.

L'Assemblée note que tous les documents sociaux requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour être consultés par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide (i) de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à l'Associé Unique, conformément au Projet de Fusion; et (ii) d'annuler toutes les parts sociales émises par la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société, à savoir M. Ricardo Woerth et M. Victor Garcia de la Cruz, pour l'exercice de leurs mandats.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que les livres, archives, dossiers et autres documents de la Société seront conservés durant la période statutaire au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chacun de Mr. Kevin de Wilde, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, cette personne a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: E. De Crépy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, LAC/2008/14153. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008063292/5770/167.

(080070777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Dynamic First S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.000.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063067/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03254. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Arwen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.510.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008063064/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03619. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Rico PIK Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.606.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063043/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03388. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Private Equity Global Select IV, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.243.

---

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT IV, SICAR S.C.A.", a société en commandite par actions (S.C.A.) in the form of a société d'investissement en capital à risque (SICAR), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Maître Henri HELLINCKX, on 19 January 2007, published in the Mémorial C on 3 May 2007, the articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of notary Henri HELLINCKX, on 12 December 2007, published in the Mémorial C No. 477 of 25 February 2008, and registered under R.C.S number B 124243.

The meeting was presided by Andrew Gresham, employee, residing professionally at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, who appointed as secretary Alessio Guglielmina, employee, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The meeting elected Sarah Dewinter employee, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, as scrutineer,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Decision to amend the sixth paragraph of Article 22 of the articles of incorporation of the Company which currently states "The annual general meeting shall be held on the first Friday in June of each year at 4 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

so that it reads

"The annual general meeting shall be held on the last Thursday of June of each year at 4 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

Effectively changing the date of the annual general meeting of the Company from the first Friday in June at 4.00 p.m. to the last Thursday of June at 4.00 p.m.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay attached to these minutes with which it will be registered. The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay attached in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that out of one hundred and seventy-five thousand nine hundred and ninety-nine (175,999) Participating Shares and one (1) Management Share issued, one hundred and seventy-five thousand nine hundred and ninety-nine (175,999) Participating Shares and the one (1) Management Share, are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution which was taken unanimously.

#### *Resolution*

The meeting decides to amend the sixth paragraph of Article 22 of the articles of incorporation of the Company which currently states "The annual general meeting shall be held on the first Friday in June of each year at 4 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

so that it reads

"The annual general meeting shall be held on the last Thursday of June of each year at 4 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

Effectively changing the date of the annual general meeting of the Company from the first Friday in June at 4.00 p.m. to the last Thursday of June at 4.00 p.m.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le quatorze avril,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT IV, SICAR S.C.A.", Société en commandite par actions (S.C.A.) sous forme de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C le 3 mai 2007, les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri HELLINCKX du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C N ° 477 du 25 février 2008, et immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124243.

La séance est ouverte sous la présidence de Andrew Gresham, employé privé, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Alessio Guglielmina, employé privé, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sarah Dewinter, employée privée, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Décision de modifier le sixième paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société qui stipule actuellement:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures chaque année au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant."

Comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de juin à 16.00 heures chaque année au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant."

En fait, changeant la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du premier vendredi de juin à 16h au dernier jeudi de juin à 16h.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (175.999) Actions Participatives et une (1) Action Commanditée, cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (175.999) Actions Participatives et une (1) Action Commanditée sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

*Résolution*

L'Assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société qui stipule actuellement:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures chaque année au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant."

Comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de juin à 16.00 heures chaque année au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant."

En fait, changeant la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du premier vendredi de juin à 16h au dernier jeudi de juin à 16h.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GRESHAM, A. GUGLIELMINA, S. DEWINTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2008, Relation: LAC/2008/15446. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008063299/242/138.

(080070866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104 699, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, in its capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE II S.C.A SICAR", with registered office in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104 798 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, on November 25, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated January 21, 2005 and modified by Extraordinary General Meetings by deeds of Maître Henri Hellinckx, on September 26, 2005, on April 25, 2006 on June 30, 2006 on December 15, 2006, on January 12, 2007, on May 16, 2007 and on June 6, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1161 dated November 7, 2005, number 948 dated May 12, 2006, number 1903 dated October 10, 2006, number 741 dated April 28, 2007, number 844 dated May 10, 2007 number 1506 dated July 20, 2007 and number 1757 dated August 20, 2007. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 19, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 459 dated February 22, 2008.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE II S.C.A. SICAR prenamed amounts now to ONE HUNDRED SIXTY THOUSAND EURO (EUR 160,000.-) represented by ONE (1) fully paid Manager's Share, with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20,000.-), SIXTY THOUSAND (60,000) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and TEN THOUSAND (10,000) Participating Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 280,000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20,000.-), ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND (120,000) Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each and TEN THOUSAND (10.000) Participating Shares, with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolution dated March 14, 2008 to increase the issued capital of the Company by TWENTY EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 28,800.-) to raise it from the present amount of ONE HUNDRED SIXTY THOUSAND EURO (EUR 160,000.-) to ONE HUNDRED EIGHTY EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 188,800.-) through the

issuance of FOURTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED (14.400) new Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of FOURTEEN MILLION THREE HUNDRED SEVENTY ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 14,371,200.-).

The FOURTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED (14.400) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE II S.C.A. SICAR prenamed, so that the total amount of FOURTEEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (14,400,000.- EUR) has been put at the free disposal of, the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at ONE HUNDRED EIGHTY EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 188,800.-) represented by ONE (1) fully paid Manager Share with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20,000.-), SEVENTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (74,400) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and by TEN THOUSAND (10.000) fully paid Participating Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5.000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A comparu:**

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699 une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE II S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 104.798 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, le 25 novembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 21 janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, en date du 26 septembre 2005, du 25 avril 2006, du 30 juin 2006, du 15 décembre 2006, du 12 janvier 2007, du 16 mai 2007 et du 6 juin 2007, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1161 du 7 novembre 2005, numéro 948 du 12 mai 2006 et numéro 1903 du 10 octobre 2006, numéro 741 du 28 avril 2007, numéro 844 du 10 mai 2007, numéro 1506 du 20 juillet 2007 et numéro 1757 du 20 août 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 22 février 2008.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE II S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 160.000,-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EURO (EUR 20.000,-), par SOIXANTE MILLE (60.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO chacune (EUR 2,-) et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation d'une valeur de DEUX EURO (EUR 2,-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EURO (EUR 280.000,-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de VINGT MILLE EURO (EUR 20.000,-), par CENT VINGT MILLE (120.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2,-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2,-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolution du 14 mars 2008, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de VINGT HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS ( 28.800,-) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 160.000,-) à CENT QUATRE-VINGT HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 188.800.-) par la création de QUATORZE MILLE

QUATRE CENTS (14.400) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2,-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de QUATORZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 14.371.200,-).

Les QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (14.400) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE II S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (14.400.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 188.800,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EURO (EUR 20.000,-), SOIXANTE QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (74.400) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2,-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 5.000,-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008. Relation: LAC/2008/16636. - Reçu douze euros (12,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008063296/242/128.

(080070815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

#### **Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 632.125,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

#### EXTRAIT

Le siège social d'Apax WW Nominees Limited, associé de la Société, a été transféré à l'adresse suivante:

33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008063588/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03053. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080070775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

#### **Dynamic First S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063069/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03255. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.940.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Best Doctors Espana S.L., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Calle Almagro 1, Madrid, Spain, registered with the Registry of Madrid under number B 83870212 (the Sole Shareholder),

here represented by Benoît Charpentier, Avocat, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the company Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on February 6, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

II. That the sole shareholder held an extraordinary general meeting of shareholders of the company.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Creation of classes of managers;
3. Amendment of the article 10.1 of the articles of association of the Company (the Articles);
4. Designation of Mr Gérard Birchen as A manager;
5. Appointment of 2 B managers.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers i.e. a class of A managers, and a class of B managers.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 10.1 of the Articles which shall now read as follows:

"Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of an A manager and a B manager."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the current appointed manager Mr Gérard Birchen, companies manager, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on December 13, 1961, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg be appointed as A manager of the Company for an unlimited period of time and with immediate effect.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as B managers of the Company for an unlimited period of time and with immediate effect:

- Hal Schwartz, Senior Vice President/General Counsel, born on October 31, 1975 in, Massachusetts, U.S.A., with professional address at One Boston Place, 32nd Floor, Boston, Massachusetts 02108, U.S.A.

- Frank Ahedo, Chief Executive Officer, born on January 10, 1965 in London, United Kingdom, with professional address at Calle Almagro 1, 28010 Madrid, Spain.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Best Doctors Espana S.L., une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Calle Almagro 1, Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre de Madrid sous le numéro B 83870212 (l'Associé Unique),

ici représentée par Benoît Charpentier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la société Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Que l'Associé Unique déclare se réunir en assemblée générale extraordinaire.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création de classes de gérants;
3. Modification subséquente de l'article 10.1 des statuts de la Société (les Statuts);
4. Désignation de M. Gérard Birchen en tant que gérant A.
5. Désignation de deux gérants B.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considère lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants c'est-à-dire une classe de gérants A et une classe de gérants B.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 10.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de désigner en tant que gérant A le gérant actuellement en place, Mr Gérard Birchen, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, Grand -Duché de Luxembourg le 13 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg pour une période illimitée et avec effet immédiat.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants B de la Société pour une période illimitée et avec effet immédiate:

- M. Hal Schwartz, Senior Vice President/General Counsel, né le 31 octobre 1975 à, Massachusetts, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au One Boston Place, 32nd Floor, Boston, Massachusetts 02108, U.S.A.

- M. Frank Ahedo, Chief Executive Officer, né le January 10, 1965 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Calle Almagro 1, 28010 Madrid, Espagne.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Charpentier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 février 2008. LAC/2008/6226. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064173/202/130.

(080071217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**EPIC Euro Property 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.829.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 6 mai 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du «2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg» au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg».

- La démission de Manacor (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant, est acceptée avec effet au 22 avril 2008.

- Frank Walenta, avec adresse professionnelle auprès rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 22 avril 2008 et pour une durée indéterminée.

- Bart Zech, avec adresse professionnelle auprès rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 22 avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008062977/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03186. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080070307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Les Marguillers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5310 Contern, 15, rue de Moutfort.  
R.C.S. Luxembourg B 104.474.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

FISOGEST S.A., 55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008063011/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

**Dolce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 38, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 116.378.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063004/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05084. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**MJH SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 138.430.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282,

ici représentée par Chantal SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

La comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: MJH SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.



Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet

a) les études techniques, la gestion de projets industriels de la métallurgie, de la chimie, ou autres professionnels et la coordination de chantiers;

b) l'achat, la vente, la gestion et l'administration de biens immobiliers faisant déjà partie ou destinés à faire partie du patrimoine de la société.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra en plus accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente-et-un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominative jusqu'à libération complète du capital et ensuite, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

65226

*Souscription*

Le capital social a été souscrit par GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cinquante (50%) pour cent de sorte que la somme de quinze mille cinq cents (15.500.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1). Est nommé aux fonctions d'administrateur:

Claude KLEIN, chef d'entreprise, né à Ingwiller/Bas-Rhin (France), le 24 octobre 1966, demeurant à F-67440 Mar-moutier, 11, rue du Schwarzweg.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Véronique LANGE, gérante de société, née à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

*Troisième résolution*

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 mai 2008. Relation: EAC/2008/6080. - Reçu cent cinquante cinq euros (31.000.- à 0,50% =155.-).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08 MAI 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008063386/223/128.

(080070776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Redline Capital Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.203.

En date du 14 avril 2008, les membres du conseil d'administration de la Société ont décidé de nommer, Monsieur Vladimir Petrovich Evtushenkov ayant comme adresse professionnelle le 3D, Tverskaya Yamskaya 48, Flat 16, RUS -

125047 Moscou (Russie), comme président du conseil d'administration de la Société avec effet au 14 avril 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Il résulte donc de cette décision que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Vladimir Petrovich Evtushenkov, président du conseil d'administration;
- Monsieur Jacques-Yves Henckes; membre du conseil d'administration et
- Madame Wanda Maniewska; membre du conseil d'administration.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

*Redline Capital Partners S.A.*

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008063597/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**European Value Partners Advisors, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 324.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

Suite à la constitution de la société EVPA Group S.à r.l., en date du 18 décembre 2007, par apport notamment de parts sociales de la société European Value Partners Advisors S.à r.l., ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le n<sup>o</sup> B 131944 (la Société), l'associé unique de la Société est dorénavant la société EVPA Group S.à r.l., ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 135495.

*Pour la Société*

*European Value Partners Advisors S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008063598/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Tishman Speyer French Venture V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 159.475,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.596.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 31st, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture V S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.596, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 155, dated January 21st, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-six thousand two hundred fifty Euro (€ 56,250.-) divided into two thousand two hundred fifty (2,250) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred three thousand two hundred twenty-five Euro (€ 103,225.-) to raise it from its present amount of fifty-six thousand two hundred fifty Euro (€ 56,250.-) to one hundred fifty-nine thousand four hundred seventy-five Euro (€ 159,475.-) by creation and issue of four thousand one hundred twenty-nine (4,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the four thousand one hundred twenty-nine (4,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred three thousand two hundred forty-two Euro (€ 103,242.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on January 31st, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of one hundred three thousand two hundred forty-two Euro (€ 103,242.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of seventeen Euro (€ 17.-) to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand four hundred seventy-five Euro (€ 159,475.-) represented by six thousand three hundred seventy-nine (6,379) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture V S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.596, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 en date du 21 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-six mille deux cent cinquante Euros (€ 56.250,-), divisé en deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 103.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille deux cent cinquante Euros (€ 56.250,-) à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 159.475,-) par la création et l'émission de

quatre mille cent vingt-neuf (4.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux quatre mille cent vingt-neuf (4.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent trois mille deux cent quarante-deux Euros (€ 103.242,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 31 janvier 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de cent trois mille deux cent quarante-deux Euros (€ 103.242,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de dix-sept Euros (€ 17,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 159.475,-) représenté par six mille trois cent soixante-dix-neuf (6.379) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7449. — Reçu cinq cent seize euros vingt et un cents à 0,5%: 516,21 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064100/202/112.

(080071357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

---

### **Union Financière Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.096.

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «UNION FINANCIERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg en date du 19 juillet 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 265 du 11 septembre 1985, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 28 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 963 du 17 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ali SHERWANI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie ZAREBA-SCHMIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste

de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Ajout d'un paragraphe relatif à l'objet social et portant sur la capacité juridique de se porter caution;
- 2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide d'ajouter une nouvelle phrase à l'article 3 des statuts de sorte que la Société pourra également se porter garante en accordant toutes sûretés réelles et personnelles, de quelque manière que ce soit, pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserves des dispositions légales applicables.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide d'ajouter un alinéa à l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. dernier alinéa.** D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. Elle pourra également se porter garante en accordant toutes sûretés réelles et personnelles, de quelque manière que ce soit, pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserves des dispositions légales applicables.»

Les autres alinéas restent inchangés.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700.- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Sherwani, N. Zareba-Schmit, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. LAC/2008/11431. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008063954/5770/58.

(080071461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**T. International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Tosinvest International S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.324.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.324, constituée sous la dénomination de PENTA HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations ( le «Mémorial») numéro 468 du 20 septembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 219 du 23 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination en T.INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification du premier alinéa de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de TOSINVEST INTERNATIONAL S.A., en T.INTERNATIONAL S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter le changement de la dénomination de la société, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de T.INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008. Relation: LAC/2008/17471. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064106/242/55.

(080071493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**Cape Cod Fashion + Inside Living S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.254.

Im Jahre zweitausendacht, den zwölften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Sind erschienen:

1 ° Frau Britta KONSALIK-PISTOL, geborene SCHMIDT, Interieur Designerin, geboren in Aalborg (Dänemark), am 9. Dezember 1950, wohnhaft in D-54292 Trier, Zurlaubener Ufer 89 (Deutschland);

2 ° Herr Werner Heinz SCHÜLER, Kaufmann, geboren in Annaberg (Deutschland), am 8. September 1950, wohnhaft in D-51371 Leverkusen, Zur Alten Brauerei 38 (Deutschland).

Die Erschienene unter 1 ° erklärt, dass sie der einzige Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CAPE COD FASHION + INSIDE LIVING, S.à r.l., mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 4, route du Vin, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 110.254, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Alphonse LENTZ, vormalig mit dem Amtssitz in Remich, am 26. August 2005, veröffent-

licht im Memorial C, Nummer 57 vom 10. Januar 2006, abgeändert durch Urkunde des genannten Notars Alphonse LENTZ, am 27. September 2005, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 156 vom 23. Januar 2006.

Frau Britta KONSALIK-PISTOL, vorgeannt unter 1<sup>o</sup>, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens alle zweihundertfünfzig (250) Anteile,

die sie in der Gesellschaft CAPE COD FASHION + INSIDE LIVING, S.à r.l. besitzt, an den unter 2<sup>o</sup> vorgeannten Herrn Werner Heinz SCHÜLER, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu einem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

In ihrer Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft CAPE COD FASHION + INSIDE LIVING, S.à r.l. nimmt die vorgeannte Frau Britta KONSALIK-PISTOL die vorgeannte Abtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Abtretung hat der unter 2<sup>o</sup> vorgeannte alleinige Gesellschafter der Gesellschaft CAPE COD FASHION + INSIDE LIVING, S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung beschliesst der Gesellschafter Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile zu je fünfzig Euro (EUR 50,-).“

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6794 Grevenmacher, 4, route du Vin, nach L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale, zu verlegen und dementsprechend Artikel 4, Absatz 1, der Statuten wie folgt abzuändern:

" **Art. 4. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wormeldange."

#### *Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter nimmt die Niederlegung des Mandates von Frau Britta KONSALIK-PISTOL als alleinige Geschäftsführerin an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

#### *Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter ernennt Herrn Werner Heinz SCHÜLER, vorgeannt, als einzigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers.

#### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf etwa eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Konsalik-Pistol, Schüler, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2008, LAC/2008/7785. — Reçu douze euros 12€.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064158/202/59.

(080071263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.